



l'Yonne
CONSEIL GÉNÉRAL



Remparts de la Maison Jules Roy © Fondation du Patrimoine

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA FONDATION DU PATRIMOINE ALLOUE UN FINANCEMENT EXCEPTIONNEL DE 200.000 € AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE POUR LA RESTAURATION DES REMPARTS DE LA MAISON JULES ROY A VÉZELAY

OPÉRATION LANCÉE DANS LE CADRE DU RENOUVEAU DU PATRIMOINE VÉZELIEN

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA FONDATION DU PATRIMOINE ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE

JEUDI 26 JANVIER 2012 A 16H

MAISON JULES ROY – VÉZELAY (YONNE)

www.fondation-patrimoine.org

chef de service presse & internet

Laurence Lévy

téléphone

01 53 67 76 05

mail

laurence.levy@fondation-patrimoine.org

chargée de mission presse régionale

Mélanie Prévost

téléphone

01 53 67 75 99

mail

melanie.prevost@fondation-patrimoine.org

adresse

Fondation du Patrimoine

23, rue Charles Fourier

75013 Paris

site

www.fondation-patrimoine.org

Lors de son déplacement à Vézelay en septembre 2010, le Président de la République a déclaré son intention de mobiliser l'État et des partenaires publics et privés afin d'engager une opération d'envergure permettant de redonner à la ville et à sa basilique, classées au patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco, un lustre en rapport avec son passé prestigieux et sa réputation internationale.

Les travaux, qui se dérouleront sur plusieurs années, porteront sur la mise en valeur de la basilique, des remparts, du village de Vézelay et du site classé du Vézélien (qui réunit 12 communes et 10 000 hectares autour de la colline).

La Fondation du Patrimoine a décidé de s'engager activement en faveur du renouveau du patrimoine vézélien et d'y consacrer des moyens financiers pluriannuels venant en complément de l'effort consenti par l'État et les collectivités territoriales.

Dans une première étape, la Fondation du Patrimoine apportera un concours exceptionnel de 200.000 € au Conseil Général de l'Yonne pour la restauration des remparts situés au droit de la Maison Jules Roy, propriété du Département, située dans l'environnement immédiat de la basilique.

La signature de la convention de partenariat entre Frédéric Néraud, directeur général de la Fondation du Patrimoine, et André Villiers, sénateur de l'Yonne, président du Conseil Général, aura lieu jeudi 26 janvier 2012 à 16h à la Maison Jules Roy à Vézelay (89).

Les partenaires, très attachés au développement de l'insertion sociale et professionnelle de publics en difficulté, sont convenus de faire réaliser une partie des travaux dans le cadre d'un chantier d'insertion.

UN PARTENARIAT DE LONGUE DATE

La signature de cette convention de financement s'inscrit dans le cadre de la coopération existant de longue date entre le Département de l'Yonne et la Fondation du Patrimoine.

Depuis 2000, le Conseil général a apporté un soutien financier conséquent à la Délégation Bourgogne de la Fondation du Patrimoine, afin de la soutenir dans son action en faveur de projets de restauration du patrimoine privé du département. Grâce à ce soutien, 20 à 30 propriétaires labélisés par la Fondation du Patrimoine peuvent, chaque année, être aidés.

INFORMATIONS PRATIQUES

FONDATION DU PATRIMOINE

23/25 rue Charles Fourier – 75013 Paris

Téléphone : 01 53 67 76 00

Site : fondation-patrimoine.org

FONDATION DU PATRIMOINE délégation régionale Bourgogne

88, rue Jean-Jacques Rousseau – BP 25105 Dijon cedex

Téléphone : 03 80 65 79 93

Mail : bourgogne@fondation-patrimoine.org

Site : bourgogne.fondation-patrimoine.org

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE

1 rue de l'Étang Saint-Vigile – 89089 AUXERRE

Téléphone : 03 86 72 89 89 – **Site** : www.cg89.fr/

Contact : Daniel Buisine

Mail : dbuisine@cg89.fr

MAISON JULES ROY

Clos du Couvent – Rue des Ecoles – 89450 Vézelay

Téléphone : 03 86 33 35 01 – **Site** : www.lyonne.com

Mail : mjroy@cg89.fr

Ouverte tous les jours, sauf le mardi (des Rameaux à la Toussaint)

Horaires : lundi de 14h à 17h ; du mercredi au dimanche de 14 h à 18 h

Entrée libre.